**AUTORISATION DE SORTIE 2023-2024**

Nom et Prénom de l’élève :

* Elève majeur à l’inscription
* Elève mineur

Je soussigné(e) :

Responsable légal de l’élève :

Né(e) le :

Classe actuelle :

* Autorise
* N’autorise pas

Mon enfant à sortir du lycée, **pour l’ensemble des situations suivantes** :

* Périodes libres entre deux heures de cours, prévues à l’emploi du temps
* En cas d’absence de professeur
* Pendant la pause méridienne s’il est demi-pensionnaire ou interne

***(Paragraphe 3 du règlement intérieur :*** *Dans le cadre de leur éducation à l’autonomie, les élèves sont autorisés à sortir de l’établissement durant les heures libres entre les cours, en cas d’absence des professeurs et pendant la pause méridienne,* ***sauf désaccord écrit des parents lors de l’inscription ou de la réinscription.)***

 **A NOTER** : Durant le **1er semestre**, dans le cadre de l’apprentissage de l’autonomie, en cas d’absence de professeurs ou d’heure libre entre les cours en M1, M2, S1, S2, **les élèves de seconde** seront pris en charge par un Assistant d’Education de la Vie Scolaire (accompagnement vie lycéenne), et ne pourront donc pas sortir de l’établissement.

**Vous pourrez modifier ce document en cours d’année en vous présentant au CPE.**

**Le ………………………………………………………………. Signature d’un responsable légal :**

**STATIONNEMENT DES 2 ROUES A L’INTERIEUR DU LYCEE**

Le lycée met gracieusement à la disposition des élèves un espace réservé au stationnement des deux roues. Toutefois, ne pouvant en assurer une surveillance continue, il dégage toute responsabilité en cas de vol ou dégradation commis en ce lieu. Il appartient au propriétaire du deux-roues de munir son engin d’un dispositif antivol. *(Paragraphe 7 du règlement intérieur)*

Cette autorisation de stationnement sera conditionnée par le dépôt des documents exigés par la sécurité routière (photocopies BSR, assurance, carte grise).

**Le ………………………………………………………………. Signature d’un responsable légal :**